

Conditions de location

En louant la maison de vacances 'De Douvevallei', le locataire, signataire(s) du contrat de location, accepte les conditions générales de location, comme décrit ci-dessous.

Le loueur peut facturer des frais supplémentaires en cas de non-respect des points des conditions de location ; ces frais supplémentaires peuvent être retenus par le loueur sur la caution après le séjour.

Nous aimons louer dans une atmosphère de respect mutuel. Nous nous adressons à des groupes d'amis ou de familles qui souhaitent passer du temps ensemble dans un environnement agréable et une atmosphère chaleureuse.

Pas de fêtes, enterrements de vie de garçon et fêtes similaires. Nous demandons le respect nécessaire pour les autres hôtes qui séjournent également dans 'De Douvevallei'.

Le loueur se réserve le droit d'accéder au(x) bien(s) loué(s).

Les animaux domestiques ne sont pas admis et il est interdit de fumer dans toute la maison. Il est interdit d'entrer dans les bâtiments et sur les terrains privés du propriétaire de l'exploitation. Lors de la réservation, vous devez accepter le règlement intérieur et les présentes conditions de location.

1) Nombre maximum de personnes

La maison de vacances 'De Douvevallei' est confortablement meublée pour un séjour d'un nombre maximum de personnes, comme indiqué dans le contrat de location et ce nombre ne peut être dépassé en aucun cas. Le non-respect de cette condition entraînera la résiliation automatique du contrat de location et le refus d'accès à la maison de vacances sans remboursement ou toute autre forme de compensation.

2) Accidents

Le loueur n'est pas responsable des accidents possibles à l'intérieur ou autour de la maison.

Toute forme de dommage sera facturée en totalité au locataire pour les frais de réparation.

3) Durée du séjour

La maison est louée pour un minimum de 2 nuits :

Week-end : du vendredi 16h au dimanche 16h

Midweek : du lundi 16h au vendredi 10h

Semaine : du lundi 16h au lundi 10h (ou sur demande du vendredi 16h au vendredi 10h)

4) Soins de la maison et de son environnement

La maison louée doit être occupée par le(s) locataire(s) avec le soin requis, en tenant compte du calme et du respect de l'environnement. La maison est non-fumeur. Les animaux domestiques ne sont pas admis. Les lits et les meubles ne peuvent être déplacés qu'avec l'accord préalable du propriétaire. Les locataires garderont la maison pendant le séjour contre l'incendie, le cambriolage, les dégâts des eaux, le gel, etc.... L'allumage d'un feu de camp ou d'une autre forme de feu ouvert est interdit par le règlement de police.

Il n'y a pas de fouilles autour de la maison ou dans le jardin. Respectez le travail de l'agriculteur, n'entrez pas dans les champs adjacents. Seul du charbon de bois peut être utilisé pour le barbecue.

5) Linges de lit, de bain et de cuisine

Sont apportés par le locataire lui-même, il y a aussi la possibilité de louer un ensemble de draps et / ou des serviettes de toilette.

Pour des raisons d'hygiène, les matelas, oreillers et les couettes ne doivent pas être utilisés sans housse : les draps de matelas, housses de couette et taies d'oreiller sont toujours obligatoires ; l'utilisation des sacs de couchage n'est pas autorisée pour des raisons d'hygiène.

6) Nettoyage et liste de contrôle au départ

La maison de vacances doit être laissée propre à la fin du séjour. La maison doit être rendue de manière ordonnée et conformément à l'inventaire dressé à l'arrivée. Les dommages ou objets manquants seront indemnisés par le locataire.

Le réfrigérateur, le four, le four à micro-ondes et le barbecue doivent être laissés propres, la vaisselle et les autres équipements doivent être lavés et/ou nettoyés et entreposés. Le lave-vaisselle sera vidé par le locataire avant de quitter la maison.

Les déchets restants, le verre, le PMD, le papier et le carton, le compost doivent être collectés séparément, conformément à la réglementation sur les déchets. Dans la maison est indiqué l'endroit où les déchets doivent être déposés. Les déchets restants doivent être placés dans des sacs en plastique séparés et attachés dans le conteneur (ne pas les jeter en vrac dans le conteneur).

Une liste de contrôle est disponible dans chaque maison, indiquant les points à vérifier par le locataire lorsqu'il quitte la maison .

7) Prix de location

Le prix de location est détaillé dans le contrat de location.

8) Contrat de location

Le contrat de location doit être complété, daté, signé et marqué "lu et approuvé" dans les 4 jours suivant sa réception et retourné à

Marc et Lut Heyman-Haelters

Schomminkelstraat 36

8954 Westouter

Ou par courrier électronique : info@dedouvevallei.be

9) Paiement

Le locataire doit payer l'acompte, 4 jours après réception du contrat de location.

Le solde du montant de la location plus la caution doit être versé au plus tard 2 semaines avant le début de la période de location sur le compte bancaire mentionné sur le contrat de location.

Votre réservation est définitive dès que le loueur a reçu le contrat de location et l'acompte. Le loueur peut résilier le contrat de location sans préavis ni indemnité si le locataire dépasse cette période.

En cas de réservation dans les 30 jours avant le début de la période de location, le locataire doit payer le prix total de la location plus les arrhes 4 jours après réception du contrat de location.

Le montant de garantie sera versé dans les 2 semaines suivant la période de location sur le compte bancaire du locataire, après déduction des frais éventuels de marchandises endommagées, etc.

10) Annulation

Le propriétaire se réserve le droit de résilier le contrat de location en cas de force majeure (par ex. incendie, tempête,...). Dans ce cas, le loueur ne doit aucune indemnité au locataire, mais rembourse immédiatement la caution et la caution, si celles-ci ont déjà été versées.

Si le locataire ne respecte pas les conditions de paiement, le loueur se réserve le droit d'annuler la réservation.

Toute résiliation du contrat de location par le locataire doit être notifiée immédiatement par écrit. En cas d'annulation, les accords suivants s'appliquent :

- jusqu'à 30 jours avant le début de la période de location, 30% du prix total de la location avec un minimum de 100% de l'acompte sera facturé.

- dans les 30 jours précédant le début de la période de location, 60% du prix total de la location avec un minimum de 100% de l'acompte sera facturé.

- dans les 2 semaines précédant le début de la période de location, 90% du prix total de la location sera facturé avec un minimum de 100% de l'acompte.

11) Utilisation du sauna à baril

Lors de l'utilisation du sauna à baril, les règles énoncées dans le règlement intérieur de la maison de vacances s'appliquent ; des dommages importants peuvent entraîner une indemnisation des frais de réparation. Le sauna à baril doit être nettoyé et laissé par le locataire.

12) Clé

Le propriétaire informera le locataire en temps utile de l'adresse de retrait de la clé de la maison.

Si le locataire perd une clé, un montant fixe de 150 eur lui sera facturé.

13) Risques d'incendie

Le locataire s'efforce d'éviter et d'anticiper tous les risques d'incendie à l'intérieur et à l'extérieur de la maison. Aucune bougie ou équivalent n'est permis dans la maison ; lors de l'utilisation des bougies ou du bol de feu, elle ne doit pas être utilisée sans surveillance et tout feu doit être éteint par le locataire dès qu'il quitte cet endroit.

14) Utilisation de ses propres appareils (électriques) (de cuisson)

L'utilisation d'une friteuse ou de toute autre forme de cuisson électrique (gourmet, BBQ, gril de table, Teppanyaki ou similaire) à table ou à l'intérieur n'est pas permise ; cela peut être utilisé à l'extérieur à condition que vous ne consommiez pas plus de 2000 watts sur le même circuit.

L'utilisation d'autres appareils de forte puissance électrique (> 2000 Watt), apportés par le locataire, n'est pas autorisée.

15) Chargement des batteries électriques

Il est interdit de recharger les batteries électriques pendant la nuit ou sans surveillance le jour ; la recharge des vélos / voitures électriques ne peut se faire que le jour et en aucun cas à l'intérieur de la maison.